

COMMUNE DE TROOZ

BUDGET PARTICIPATIF : ANNEE 2024

GRILLE D'EVALUATION DES PROJETS RECEVABLES A DESTINATION DU COMITE DE SELECTION

CRITERES DE RECEVABILITE :

1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?	OUI	NON
2. Le porteur de projet est-il valable comme visé à l'article 3 du règlement ?	OUI	NON
3. Le porteur de projet est une personne morale ; le PV prenant acte de la volonté de se porter candidat et désignant la personne de référence de l'instance décisionnelle est-il annexé au formulaire de candidature ? OU Le porteur de projet est une association de fait ou un comité de citoyen ; le formulaire a-t-il été signé par au moins 5 citoyens domiciliés à des adresses différentes mais toutes au sein de la commune de Trooz et le représentant identifié ?	OUI	NON
4. Le projet respecte-t-il la localisation telle que prévue à l'article 4 du règlement ?	OUI	NON
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	OUI	NON
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ?	OUI	NON
7. Le projet précise-t-il le choix du type de projet selon l'article 10 du règlement ?	OUI	NON
8. Le budget du projet ne dépasse-t-il pas 50% du budget total investi annuellement par la Commune ? (càd qu'il sollicite seulement 5000 € (ou moins) de la Commune + 5000 € (ou moins) de la Rw)	OUI	NON

9. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements ou des dépenses matérielles ?	OUI	NON
10. Le budget ne propose-t-il pas des dépenses de fonctionnement ?	OUI	NON
11. Le projet répond-il à au moins à un des défi (et dès lors objectif) du PCDR repris ci-dessous ?		
<i>Cochez les cases et les ronds quand le projet y répond :</i>		
<input type="checkbox"/> DEFI 1 : ENVIRONNEMENT et CADRE DE VIE Face à la richesse des biotopes, à la variabilité paysagère et au patrimoine historique de l'entité, préserver et valoriser le cadre de vie communal et renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens <input type="radio"/> OBJ.1.1 : Assurer des conditions propices au maintien, au développement et au respect de la biodiversité dans l'entité, notamment sur des sites calaminaires exceptionnels <input type="radio"/> OBJ.1.2 : Recréer un lien entre l'homme et la Vesdre <input type="radio"/> OBJ.1.3 : Favoriser une gestion énergétique communale durable <input type="radio"/> OBJ.1.4 : Inventorier, sauvegarder, restaurer et valoriser le patrimoine environnemental, matériel (bâti, industriel), et immatériel (folklore, culture) de la commune		
<input type="checkbox"/> DEFI 2 : RESEAUTAGE (SOCIAL, ASSOCIATIF, ET DE MOBILITE) Face à un affaiblissement du lien social, créer des conditions favorables au renforcement de la convivialité et de l'entraide dans les villages, afin de lutter contre le phénomène de cité-dortoir et de développer un tourisme intégré à la vie locale <input type="radio"/> OBJ. 2.1 : Renforcer l'attractivité, la sécurité et la fonctionnalité des espaces publics villageois afin d'en faire des lieux de vie conviviaux au quotidien et développer un tourisme intégré à la vie locale <input type="radio"/> OBJ. 2.2 : Renforcer les services à la population, soutenir le développement des actions sociales, culturelles et associatives et mettre à disposition des citoyens des infrastructures de rencontres polyvalentes de qualité <input type="radio"/> OBJ. 2.3 : Fédérer les informations communales et associatives à destination de la population <input type="radio"/> OBJ. 2.4 : Étayer le réseau de mobilité douce existant sur la commune et déployer de nouvelles infrastructures assurant les liaisons douces vers les centres urbains que sont Liège et Verviers <input type="radio"/> OBJ. 2.5 : Renforcer la sécurité dans les villages face à l'important réseau routier national et communal	OUI	NON
<input type="checkbox"/> DEFI 3 : ECONOMIE Face au potentiel de développement de secteurs économiques diversifiés, valoriser les ressources du territoire afin de stimuler l'économie locale et de générer de l'emploi <input type="radio"/> OBJ.3.1 : Favoriser l'implantation de nouveaux commerçants et producteurs en circuits-courts <input type="radio"/> OBJ.3.2 : Poursuivre les initiatives communales visant au développement d'un tourisme vert et culturel tout en s'inscrivant dans une politique touristique transcommunale <input type="radio"/> OBJ.3.3 : Encourager la réhabilitation ou la reconversion, notamment touristique, des anciens sites d'activités industriels, carriers et économiques		

Pour être sélectionné, le projet doit avoir 100% de **OUI**, aux questions posées ci-dessus.

Voici la liste des projets sélectionnés et soumis au vote des citoyens en ligne ou sous format papier (à l'administration communale et autres lieux publics) du 1^{er} au 31 juillet 2024 dans la mesure où le montant des projets recevables dépasse le montant alloué par la commune.